

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 22 JANVIER 2020 à 18 heures 30

Date de la convocation : 16 janvier 2020

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, Maire
Roger GUGLIELMETTI, Christophe MARTIN, Margot MERLE- Adjoints
Edmond CADET, Alain BOITTE, Bernadette TELMON, Gilles du CHAFFAUT,
Marie SANGNIER, Joëlle FINAT,

Procuration :

Aurélie BERNARD à Roger GUGLIELMETTI
Bruno BOUCHARD à Christophe MARTIN
Véronique PLASSON à Margot MERLE

Secrétaire de séance : Alain BOITTE

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Madame le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.
Le compte rendu du 13 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

1/ Délibération n°007/2020 – TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS

Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs au regard des avis délivrés par la Commission Administrative Paritaire en date du 29 novembre 2019.

Approuvé à l'unanimité

2/ Délibération n°008/2020 – CESSIION D'UN ORDIANTEUR PORTABLE A TITRE GRATUIT

Monsieur Roger GUGLIELMETTI, 1^{er} adjoint, informe le conseil municipal que Madame le Maire souhaite conserver, à la fin de son mandat, l'usage de l'ordinateur portable actuellement mis à sa disposition par la collectivité et acquis en 2014.

Compte tenu de la rapidité d'obsolescence de ces matériels et de l'âge de cet équipement (les équipements informatiques sont amortis entre 2 et 4 ans dans les budgets soumis à l'amortissement), il est proposé au Conseil Municipal de céder ce bien à Madame Anne-Marie FORGEOUX, à titre gratuit.

Mme le Maire ne participe pas au vote

Approuvé à l'unanimité (2 abstentions J. FINAT et G. du CHAFFAUT)

3/ Délibération n°009/2020 - SPL EAU SHD - AUGMENTATION DU CAPITAL ET DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Mr Roger GUGLIELMETTI (représentant de la commune auprès de la SPL « Eau Services Haute Durance) informe d'une modification dans la délibération prise en décembre 2019.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le principe d'une augmentation du capital de la SPL « Eau S.H.D. » par l'émission de 2 310 nouvelles actions d'une valeur de 514,86 € chacune ; **RENONCE** de manière explicite et non équivoque à son droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission des nouvelles actions ; **AUTORISE** l'administrateur, représentant de la commune du Monétier les Bains à voter conformément au choix du Conseil Municipal sur l'émission de 2 310 actions et sur le renoncement à l'utilisation du droit préférentiel de souscription ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ;

Approuvé à l'unanimité

4/ Délibération n°010/2020 – SPL EAU SHD – MODIFICATIONS DES STATUTS COMPRENANT UNE AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL, UN CHANGEMENT D'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE, UN ELARGISSEMENT DES COMPETENCES INSCRITES DANS L'OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « EAU SERVICES HAUTE DURANCE »

Mr Roger GUGLIELMETTI représentant de la commune auprès de la SPL « Eau Services Haute Durance » informe que La Communauté de Communes du Briançonnais recherche une solution pour améliorer le service public de l'assainissement et résoudre les graves difficultés qu'elle connaît depuis l'année 2006, date de délégation du service public de l'assainissement à la société SEERC-SUEZ. La Communauté de Communes du Briançonnais a résilié son contrat de concession de l'assainissement avec la société SEERC-SUEZ, a décidé de changer son mode de gestion du service public de l'assainissement et d'opter pour une gestion publique au moyen une Société Publique Locale dont elle serait actionnaire. Afin de permettre à la SPL « Eau Services Haute Durance » d'être en capacité de répondre au besoin de la Communauté de Communes du Briançonnais, plusieurs modifications statutaires sont indispensables.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les modifications statutaires présentées ci-dessous et qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL « Eau S.H.D. », **AUTORISE** l'administrateur, représentant de la commune du Monétier les Bains à voter conformément au choix du Conseil Municipal sur les modifications statutaires de la SPL « Eau S.H.D. », **AUTORISE** Madame le Maire à signer les Statuts Modifiés de la S.P.L. « Eau S.H.D. » et tous les documents liés au modification statutaires et à signer tous les actes et documents nécessaires à bonne exécution de cette délibération ;

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 19 h 00



Pour le Maire empêché
Roger GUGLIELMETTI
1er Adjoint